



MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2021

établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux et abrogeant les règlements antérieurs

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

Lors de la séance ordinaire tenue en date du 13 avril 2021, le conseil de la Municipalité de Lac-du-Cerf a adopté le RÈGLEMENT NUMÉRO 371-2021 établissant les tarifs à acquitter pour les droits d'accès aux parcs municipaux et abrogeant les règlements antérieurs.

Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la municipalité à <https://www.lacducerf.ca/reglements>. Également, toute personne qui souhaite en obtenir une copie peut faire parvenir sa demande par courriel à : taxation@lacducerf.ca ou par téléphone au 819-597-2424 poste 22.

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-du-Cerf, ce 23^e jour d'avril 2021.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Jacinthe Valiquette, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité de Lac-du-Cerf, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 avril 2021 entre 12 h et 13 h ainsi que sur le site Web de la municipalité à <https://www.lacducerf.ca/reglements>, et ce, conformément au règlement 343-2018 sur les modalités de publication des avis publics.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23^e jour d'avril 2021.

Jacinthe Valiquette, gma
directrice générale et secrétaire-trésorière